

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 novembre 2022 à 19 heures

L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Saint-Genès-Champanelle s'est réuni, en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Christophe VIAL, maire de Saint-Genès-Champanelle.

La convocation et l'ordre du jour ont été adressés et affichés à la porte de la mairie le 8 novembre 2022.

PRESENTS : (25) Alexis BEAUMONT, Cécile BIRARD, Nathalie BONNIN, Régine BRUGUIERE, Jean-Claude DARRIGRAND, Éric HAYMA, Virginie HERNANDEZ, Damien JAMOT, Philippe KRAEMER, Jacques LASSALAS, Louison LEVESQUE, Jean-Pierre MALAYRAT, Stéphane MANEVAL, Nadine MARTIN-CHOUCAT, Stéphanie MOLINIER, Régis ORBAN, Emmanuel PELLISSIER, Bruno PIERRAT, François REPOLT, Marie ROSNET, Annie THIBAUT, Didier VAZEILLE, Claire VERT, Christophe VIAL et Pascale VIEIRA.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : (2) Cécile DEBORD a donné pouvoir à Annie THIBAUT, Virginie LYS a donné pouvoir à Marie ROSNET.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27 dont 2 pouvoirs

Madame Régine BRUGUIERE a été désignée comme secrétaire de séance.

Délibération CM n°2022/069

OBJET : Adhésion au Conseil métropolitain de sécurité et de prévention de la délinquance et à la stratégie métropolitaine

Rapporteur : Éric HAYMA

Monsieur Éric HAYMA, adjoint aux finances et aux ressources humaines, informe le conseil municipal que, depuis la loi du 5 mars 2007, les politiques locales en matière de prévention de la délinquance sont pilotées, animées et coordonnées par les instances partenariales que sont les Conseils locaux ou intercommunaux de Sécurité et de prévention de la Délinquance (CLSPD ou CISPD).

En France, de nombreuses intercommunalités ont depuis longtemps coopéré en la matière. Sur le territoire, sept communes avaient fait ce choix dès 2003, d'abord autour d'une coordination puis avec un CISPD regroupant les communes d'Aubière, Aulnat, Chamalières, Durtol, Gerzat, Royat et Clermont-Ferrand.

La nouvelle stratégie nationale de sécurité et de prévention de la délinquance 2020-2024 met en avant l'importance du pilotage territorialisé dans ces domaines et de la gouvernance des instances.

A l'occasion du CISPDP de mars 2021, le Maire-Président a fait part de la volonté de voir aboutir le projet d'évolution vers la création d'un Conseil métropolitain de sécurité et de prévention de la délinquance (CMSPD) pour la Métropole et d'un CLSPD pour la Ville de Clermont-Ferrand.

Dans cette perspective, la ville de Clermont-Ferrand a mené un diagnostic local de sécurité (DLS) en lien avec ses partenaires en matière de sécurité et de prévention de la délinquance.

Le DLS a abouti à une proposition de répartition des groupes de travail existants au sein du CISPDP entre le CLSPD et le CMSPD.

Ainsi, les questions liées à la sécurité des transports en commun et à la circulation, à la prévention des cambriolages et à la lutte contre les violences intrafamiliales seront reprises au niveau du CMSPD qui complètera son action par le pilotage et l'animation de deux protocoles de partenariat de prévention et de lutte contre la délinquance conclus avec la Gendarmerie Nationale le 26 novembre 2021 et avec la Police Nationale le 13 mai 2022. Ces éléments constituent la première stratégie métropolitaine de sécurité et de prévention de la délinquance dans le cadre de la création du CMSPD, validées par le Conseil métropolitain du 24 juin 2022.

Suite à l'exposé de Monsieur Éric HAYMA, adjoint aux finances et aux ressources humaines,

Compte-tenu de ces éléments, et sans remettre en cause la stratégie locale existante portée par le CLSPD,

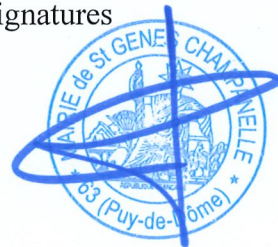
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **d'adhérer au CMSPD et à la stratégie métropolitaine de sécurité et de prévention de la délinquance,**
- **de désigner Monsieur Philippe KRAEMER, élu représentant la commune de Saint-Genès-Champanelle pour siéger au CMSPD.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures

Le maire,

Christophe VIAL



Affiché le
Transmis au contrôle de légalité le